

de cette campagne entreprise dans un Etat voisin (1), qui ne méritait pas une pareille calamité, contre les Ordres religieux, à cette fin de les détruire peu à peu.

Ni le droit commun, ni l'équité, ni les titres les plus éclatants n'ont pu leur épargner cette catastrophe. On a voulu de plus empêcher à l'avenir la jeunesse d'être élevée par ceux qui ont formé pour la société tant d'hommes distingués. Et pendant que la plus large liberté est laissée à chacun de vivre à son gré, on l'ôte ou on la restreint pour ceux dont la loi est de vivre, sans rien violer, selon les conseils de tradition divine.

Quant à Nos propres difficultés et à Nos épreuves particulières, il est à peine besoin de les rappeler ici. A cette condition faite au Pontife romain, qui ne saurait être ni plus indigne ni plus intolérable, à tous les préjudices déjà causés à l'Eglise dans ses biens et dans sa liberté, on semble vouloir ajouter bientôt un autre attentat (2) d'où résulteraient surtout deux conséquences, la profanation de la sainteté du mariage chrétien et la destruction du fondement de la société domestique. C'est à cela qu'aboutit le serment fait (3) de respecter la religion et de protéger la morale publique !

Et de même dans les autres nations (4), ce qui domine en ce moment c'est, ce que Nous signalions en commençant, le dessein manifeste des ennemis de l'Eglise d'attaquer violemment les institutions chrétiennes ; et on dirait qu'il y a comme un pacte formé entre eux dans ce but. On en voit la preuve dans ce qui se passe un peu partout, à savoir : les soulèvements des foules, les cris de violence et les menaces proférées en public, les publications tendant à exciter les passions populaires, les outrages publics jetés sur les choses et les personnes les plus respectables. Ce sont là de tristes indices pour l'avenir et qui font présager avec toute vraisemblance, qu'à des temps malheureux succéderont des temps plus malheureux encore.

L'Eglise, sans doute, appuyée sur Dieu et n'ayant rien à craindre pour elle, attendra et supportera toutes les épreuves et toutes les luttes que chaque jour lui apportera. Quant aux

(1) La France.

(2) Le projet de loi sur le divorce, déposé au Parlement italien.

(3) Par la constitution de l'Etat italien.

(4) Particulièrement le Portugal et l'Espagne.